

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

I Le cadre général du budget

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires.

Le compte administratif 2021 du CCAS a été voté le 22 mars 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il confirme la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement (Colis de Noël, colis alimentaire, Repas des Anciens, ...).

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Concernant le CCAS, il n'y a pas eu de projet d'investissement en 2021.

II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Le CCAS maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées, la préparation de colis alimentaires, l'organisation du repas des Anciens et le versement d'aides financières à des personnes en difficulté ponctuelle.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 4 458.41 € en 2021. Cet excédent sera reporté intégralement en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2022.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par le budget communal et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 7 638.00 € en 2021.

Recettes réelles de fonctionnement (recettes réalisées)

2019	2020	2021
10 000.00 €	4 900.00 €	7 638.00 €

Le résultat reporté de 2020 s'élève à 4 631.40 €.

Il existe une recette principale pour le CCAS :

- La subvention du budget communal

2019	2020	2021
10 000.00 €	4 900.00 €	7 388.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté et les frais liés à l'organisation du repas des Anciens et à l'achat des colis de Noël pour les personnes âgées.

En 2021, le repas des Anciens a été annulé en raison de la crise sanitaire. Les crédits affectés à ce repas ont été utilisés pour proposer un colis de Noël amélioré.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 7 810.99 € en 2021.

Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réalisées)

2019 (réalisées)	2020 (réalisées)	2021 (réalisées)
6 947.25 €	7 345.63 €	7 810.99 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les Colis de Noël et les colis alimentaires

2019 (réalisées)	2020 (réalisées)	2021 (réalisées)
4 510.70 €	4 262.30 €	6 852.45 €

- Le repas des Anciens

2019 (réalisées)	2020 (réalisées)	2021 (réalisées)
2 168.55 €	2 864.18 €	215.18 €

La somme de 215.18 € correspond à l'organisation de la semaine bleue uniquement.

- Les aides financières aux personnes en difficulté

2019 (réalisées)	2020 (réalisées)	2021 (réalisées)
268.00 €	205.00 €	100.00 €

Il est à noter une dépense exceptionnelle de 540.00 € en 2021 liée à l'achat d'une clé USB permettant la signature électronique du Président (envoi des délibérations et des bordereaux budgétaires).

III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le CCAS n'a pas effectué de dépenses d'investissement depuis plusieurs années.

Vouzon, le 22 mars 2022

Le Président,



Jean-François LAHAYE